

N° de membre	
Entreprise	
Adresse + n°	
CP + Lieu	
N° TVA	
N° Informex	
N° téléphone	
N° fax (si applicable)	
E-mail	
# ouvriers atelier	
Responsable entreprise	
Audité	
Auditeur	
Téléphone auditeur	
E-mail auditeur	
Date d'audit	



%	Charge de travail
	Dégâts assurés
	Propres dégâts
	Fleet / Lease

Y	N	Certificat
		Eurogarant
		Smart Repair
		Long Life Repair

CRITERES EUROGARANT 2021 Label Long Life Repair (inclus) Label Smart Repair (optionnel)

Vérification			Remarques/ Explications
* = Obligatoire	Pas d'application (PA)	SCORE: * = OK / NCR = NOK	

1 CONDITIONS GENERALES

1.1 CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1.1 Permis d'environnement

> durée de validité non expirée ou posséder une demande de renouvellement valide

*				LLR
*				LLR

> si mentionné dans le permis d'environnement: rapport de l' analyse du sol

1.1.2 Inscription BCE (Banque Carrefour des Entreprises)

> numéro de l'entreprise mentionné sur la facture (n° de TVA + 0)

*			
*			

> le siège du RPM est mentionné sur la facture

1.1.3 Assurance responsabilité civile pour les exploitations

> copie facture et preuve de paiement

*			
---	--	--	--

1.1.4 Cotisations de Sécurité Sociale

> preuve de paiement

*			
---	--	--	--

1.1.5 TVA

> preuve de paiement

*			
---	--	--	--

1.1.6 Assurance Incendie

> copie facture + preuve de paiement

*			
---	--	--	--

1.2 AUTRES CONDITIONS DE BASE

1.2.1 Le Personnel

1.2.1.1 Commodités

- > toilettes séparées H/F (si applicable)
- > vestiaires séparés H/F (si applicable)
- > lavabos et douche(s)
- > commodités entretenues
- > réfectoire

*			
*			
*			
*			
*			

1.2.2 Formations

1.2.2.1 Formation permanente

- > nombre d'heures de formation obligatoire par **ouvrier** (= 16 h / ouvrier / an) -> le nombre d'heures ne doit pas être calculé par ouvrier nommément mais peut également être considérée collectivement

*				LLR
*				LLR
*				
*				
*				

1.2.2.2 Disposer d'un inventaire de formation/employé

1.2.2.3 Formation HEV

- > au moins 1 ouvrier formé HEV 2
- > selon l'analyse de risque de l'entreprise, au moins 1 ouvrier formé HEV 1

2 CONDITIONS PARTICULIERES

2.1 RAYONNEMENT DE L'ENTREPRISE

2.1.1 Multi marques

- > réparer diverses marques
- > se profiler en tant que carrosserie multi marques (pour les distributeurs)

*			
*			

2.1.2 Signalement de la société

- > enseigne
- > dépliants, brochures, site web, ...

*			
*			

2.1.3 Logo Eurogarant

- > doit être présent de manière visible (par ex. enseigne lumineuse, drapeau, panneau, autocollant, ...)

*			
---	--	--	--

2.1.4 Fonds de garantie

- > utilisation de carnets ou documents de garantie
- > utilisation du cachet Eurogarant sur la facture + copie de la facture + dossier (évent. N° Eurogarant pré-imprimé sur la facture)

*			
*			

2.1.5 Information au client

- > affichage du tarif horaire TVAC
- > affichage du prix du devis
- > affichage de la mise a disposition d'une voiture de remplacement
- > affichages des conditions de la garantie (avec Eurogarant)

*			
*			
*			
*			

2.1.6 Ordre de réparation

- > utilisation d'un ordre signé par le client

*			
---	--	--	--

2.1.7 Véhicule de remplacement

- > immatriculé officiellement et assuré
- > utilisation d'un contrat de remplacement signé par le client

*			
*			

2.1.8 Information technique

- > utilisation d'informations techniques (online, devis, impressions, ...)
- > preuve de l'utilisation des Acorin AIRC-Tips (base de données des réparations)
- > preuve de l'utilisation de l'application Eurogarant, gestion sinistres: mabosse.be

*			
*			
*			

2.1.9 Signalisation

> signalisation claire

*			
---	--	--	--

2.1.10 Parking organisé

> espace de parking suffisant

*			
---	--	--	--

> divisions en emplacements de parking (lignes / bordures)

*			
---	--	--	--

> parking pour les voitures finies

*			
---	--	--	--

2.1.11 Gestion des épaves

> emplacement réservé

*				LLR
---	--	--	--	-----

2.1.12 Bâtiments

> signalisation claire à l'entrée concernant l'interdiction de fumer

*			
---	--	--	--

> bon entretien extérieur et intérieur

*			
---	--	--	--

> ordre et propreté à l'extérieur et à l'intérieur

*			
---	--	--	--

> bien entretenir le matériel de promotion utilisé à l'extérieur (drapeau, enseigne lumineuse, autre)

*			
---	--	--	--

> sol propre dans l'atelier

*			
---	--	--	--

> pas de pièces détachées non gérées sur le sol

*			
---	--	--	--

> identification des différentes zones

*			
---	--	--	--

> la réception est disponible en permanence pendant les heures d'ouverture

*			
---	--	--	--

> salle d'attente

*			
---	--	--	--

> espace d'accueil clients, experts

*			
---	--	--	--

> toilette client, différente des toilettes du personnel

*			
---	--	--	--

2.1.13 Le personnel

> identification claire du personnel (uniforme)

*			
---	--	--	--

2.2 EFFICACITE DANS LA GESTION DE L'ENTREPRISE

2.2.1 Elements de base

> devis informatisés

*			
---	--	--	--

> possède un logiciel de calcul des coûts (évent. via comptable)

*			
---	--	--	--

> lien électronique avec le donneur d'ordre

*			
---	--	--	--

> suivi de la durée de réparation

*			
---	--	--	--

> suivi des délais de livraison annoncés au client pour les réparations

*			
---	--	--	--

> back-up régulier du système

*			
---	--	--	--

> programme anti-virus actif

*			
---	--	--	--

2.2.2 Investissements

> disposer d'un plan des réalisations / investissements effectués à démontrer via un tableau d'amortissements

*			
---	--	--	--

2.3 LA QUALITE

2.3.1 Dossier client

> présent

*			
---	--	--	--

> contenu du dossier complet

*			
---	--	--	--

> identification des clés véhicules

*			
---	--	--	--

2.3.2 Convention compagnies d'assurance

> présent

*			
---	--	--	--

> respect des conventions

*			
---	--	--	--

2.3.3 Plaintes (de la part de clients > particulier-garage-fleet / bureau d'expertise / compagnie d'assurance)

> enregistrements des plaintes

*			
---	--	--	--

> actions et suivi des dites plaintes

*			
---	--	--	--

2.3.4 Satisfaction du client

> système d'enquête (formulaire, tél, soc.externes, ...)

*

> analyses des résultats

*

> suivi et actions des résultats

*

2.3.5 Audits

> analyse et suivi du rapport d'audit (si nécessaire) donc préparation à l'audit Eurogarant

*

2.3.6 Actions d'amélioration

> préparation et suivi des actions d'amélioration / investissements.

*

2.3.7 Garantie

> offrir une garantie de 3 ans

*

3 EQUIPEMENT

3.1 DEMONTAGE ET MONTAGE

> zones dédiées disponibles (+ mentionner combien)

*

> identification de la zone

*

> appareil de diagnostic (modèle de base) avec mises à jour

*

3.1.1 Ponts élévateurs et/ou tables élévatrices (fixes & mobiles)

> ponts élévateurs et tables élévatrices en ordre (techn. et légal)

*

3.1.2 Système de gestion des pièces démontées

> gestion des pièces démontées (bacs roulants / étagères)

*

> identification des pièces démontées

*

> endroit de stockage dédié

*

3.1.3 Réglage des phares

> disposer d'un exemplaire correct et utilisable

*

3.1.4 Airco

> disposer d'un exemplaire correct ou de la preuve de sous-traitance

*

> utilisation d'un appareil pour les Gaz R1234yf (R744 facultatif) ou preuve de la sous-traitance

*

3.1.5 Traitement anti-corrosion

> disposer du matériel nécessaire pour traiter les revêtements et les corps creux

*

3.1.6 Géométrie / alignement

> disposer d'un exemplaire correct et utilisable ou de la preuve de sous-traitance

*

3.1.7 Véhicules hybrides et électriques (HEV)

> disposer du matériel HEV adéquat pour réparer de tels véhicules

*

> disposer de l'outillage isolé

*

> signalisation et balisage adéquat (poteaux, chaîne, affiche soins, triangle éclair, ...)

*

> protection collective (tapis isolants, nappes isolantes, perche à corps, pince pour nappe)

*

> protection individuelle (gants isolants composite + boîte, vérificateur de gants, chaussures de sécurité)

*

3.1.8 Intérieur voiture

> utilisation de housses de protection

*

> minimum protection des sièges et tapis

*

3.2 DECOUPAGE DE LA TOLE

> zone dédiée disponible (+ mentionner quantité)

*

> identification de la zone

*

3.2.1 Matériel de soudure				
> souder à l'autogène (oxygène / acétylène), semi-automate, soudeur à pointe	*			
> matériel de soudure adapté aux différents alliages/tôles	*			
3.2.2 Appareillage de redressement				
> disposer d'un exemplaire correct et utilisable	*			
3.2.3 Système de mesure				
> disposer d'un exemplaire correct et utilisable	*			
3.3 PREPARATION				
> zone(s) dédiée(s) disponible	*			
3.3.1 Aspiration				
> disposer d'un système d'aspiration central ou d'un appareil d'aspiration mobile	*			
3.3.2 Appareil infrarouge ou assimilé				
> disposer d'un exemplaire correct et utilisable	*			
3.3.3 Protection				
> zone protégée (rideaux/zone séparée)	*			
3.3.4 Peinture au pistolet				
> peintures au pistolet pour les sous-couches	*			
3.4 CABINE DE PEINTURE				
> zone dédiée disponible (+ mentionner quantité)	*			LLR
> pictogrammes nécessaires présents (symboles allumette - flamme et protection personnelle)	*			LLR
> propre et entretenue	*			LLR
> cabine à partir de 01/01/95: marquage CE + attestation CE	*			LLR
> installation d' air comprimé avec sècheur d' air et filtres adaptés	*			
> éclairage suffisant	*			
3.5 LABO DE PEINTURE				
> local indépendant	*			
> réglementaire	*			
> pictogrammes nécessaires présents (symboles interdisant de fumer, inflammable)	*			
> ordre et propreté	*			
3.5.1 Construction				
> les portes doivent s'ouvrir dans le sens de la fuite et se fermer d'elles-mêmes (la cloison coulissante est autorisée à condition qu'au- moins une porte de secours, comme décrite plus haut, soit présente)	*			
3.5.2 Anti-feu				
> plafond, murs et portes doivent être ignifuges	*			
> tables, sols et murs ne doivent pas être recouverts de carton	*			
3.5.3 Sol étanche				
> imperméable	*			LLR
> protégé en cas de fuites de récipients (bords relevés / trou d'écoulement / bac de réception)	*			LLR
3.5.4 Pas d'étincelle				
> armatures d'allumage non-explosives	*			
> les mesures nécessaires ont-elles été prises pour éviter les charges électrostatiques (= mise à la terre)	*			
3.5.5 Aspiration des fumées				
> lors du mélange des peintures et vernis	*			

> lors du nettoyage des machines

*			
---	--	--	--

3.5.6 Chauffage

> contrôler la température (min 5°C /idéale +/-15°C)

*			
---	--	--	--

> empêcher les charges électrostatiques

*			
---	--	--	--

3.5.7 Les peintures

> suivi des conditions de conservation de la peinture

*			
---	--	--	--

> disponibilité de la liste des codes du fournisseur

*			
---	--	--	--

> présence d'un banc de mélange des mélanges peinture et bon entretien

*			
---	--	--	--

> nettoyeur de pistolet bien entretenu

*			
---	--	--	--

> balance

*			
---	--	--	--

> inventaire des peintures et solvants

*			
---	--	--	--

3.6 ESPACE DE NETTOYAGE

> zone dédiée ou preuve de sous-traitance

*			
---	--	--	--

3.7 SMART REPAIR (dans propre atelier ou sous-traitance)

> matériel pour débosser sans peinture (cuiller / coquilles collantes)

*			
---	--	--	--

> matériel pour la réparation de l'habillage intérieur

*			
---	--	--	--

> matériel pour la réparation de matières synthétiques (pare-chocs)

*			
---	--	--	--

> matériel pour la réparation des vitres

*			
---	--	--	--

> aluminium : l'équipement nécessaire au travail de l'aluminium

*			
---	--	--	--

4 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

4.1 REJET DES EAUX HUILEUSES

> preuve de l'installation d'une sortie des eaux-huileuses (si applicable).

*				LLR
---	--	--	--	-----

4.2 CONTROLE DES FLUX D'ORDURES

> déchets triés par type

*				LLR
---	--	--	--	-----

> stockés correctement (dans bacs/containers /fûts/ ...)

*				LLR
---	--	--	--	-----

> preuve d'enlèvement par un collecteur agréé

*				LLR
---	--	--	--	-----

4.3 STOCKAGE DES MATIERES NON-DANGEREUSES

> déchets triés par type

*			
---	--	--	--

4.4 STOCKAGE DES MATIERES DANGEREUSES

Stockage de substances corrosives, irritantes, mordantes, nocives pour l'environnement, oxydantes (batteries et piles / épaves voitures/ restes de peinture, laques et vernis / réfrigérants/ déchets huileux)

4.4.1

> présence des pictogrammes nécessaires dans le lieu de stockage (symbole interdisant toute flamme ou fumée)

*				LLR
---	--	--	--	-----

> emballage mentionnant le nom du produit

*				LLR
---	--	--	--	-----

> emballage mentionnant le symbole de danger

*				LLR
---	--	--	--	-----

> contenu du bac de récupération -> capacité = 10% de la quantité stockée

*				LLR
---	--	--	--	-----

> tous les moyens d'extinction nécessaires sont présents

*				LLR
---	--	--	--	-----

*				LLR
---	--	--	--	-----

Stockage des matières légèrement et très inflammables
4.4.2 (tous les diluants/ nettoyants)

> les pictogrammes nécessaires sont présents dans le lieu de stockage (symbole interdisant toute flamme ou fumée)

*				LLR
---	--	--	--	-----

- > emballage mentionnant le nom du produit
- > emballage mentionnant le symbole de danger
- > sur le bac de récupération -> capacité = 25% de la quantité stockée (min. aussi grand que le fût le plus grand présent)
- > le lieu de stockage doit être protégé contre une exposition solaire défavorable ou tout autre source de chaleur
- > tous les moyens d'extinction nécessaires sont présents

*				LLR
*				LLR
*				LLR
*				LLR
*				LLR

4.5 CONTROLE DES EMISSIONS

- > changer régulièrement les filtres des cabines
- > garder sous contrôle la pression dans les cabines de peinture à pistolet
- > utiliser un pistolet à peinture à conversion élevé (ex. HVLP)
- > aspiration locale des fumées de soudure
- > connecter l'appareil de ponçage au système d'aspiration
- > conserver les chiffons de nettoyage dans des récipients fermés
- > effectuer le nettoyage des pistolets, les essais de peinture au pistolet, et le nettoyage des tôles de test dans l'appareillage et l'endroit nécessaire

*				LLR
*				LLR
*				LLR
*				
*				LLR
*				
*				

4.5.1 Utilisation masque A2/P2

- > remplacement masque /filtre A2/P2 1x/semaine (max. 40 heures).
- > conservation du masque dans un récipient fermé en dehors de la cabine
- > épreuve d'étanchéité régulière
- > contrôle/enregistrement (mensuel) des critères ci-dessus

*				
*				
*				
*				

5 SECURITE ET PREVENTION

5.1 PREVENTION ET PROTECTION

- > preuve d'inscription à un service de médecine du travail
- > disposer d'un conseiller en prévention (en interne ou en sous-traitance)
- > analyse de risque des circonstances de travail et des moyens de travail -> au min. Un inventaire des produits chimiques et les cartes d'instruction sécurité
- > document de Prévention des Risques d' Explosion

*				
*				
*				LLR
*				

5.1.1 Inspections

5.1.1.1 Appareils d'élévation

- > preuve du rapport de mise en fonctionnement (ponts neufs et/ou remplacés/ dans les grandes réparations)
- > preuve du contrôle annuel exécuté par un organisme agréé
- > preuve des réparations effectuées (si d'application)

*				
*				
*				

5.1.1.2 Extincteurs

- > présence des moyens d'extinction de feu en suffisance
- > contrôle annuel des dates d'expiration et du fonctionnement (interne ou externe)

*				
*				

5.1.1.3 Installations électriques

- > rapport de mise en service si nouvelle installation
- > installation électrique -> preuve par un organisme agréé (tous les 5 ans)

*				
*				

> cabine haute tension -> preuve de l'inspection annuelle par un organisme agréé (si d'application)

*			
---	--	--	--

5.1.1.4 Les appareils à pression installés de façon permanente (compresseurs)

* Wallonie

compresseur de **-150 litres**, pas d'inspection nécessaire
 compresseur **à pd 150 litres**, inspection chaque 3 ans et entretien annuel

* Bruxelles

compresseur de **-300 litres**, pas d'inspection nécessaire
 compresseur **à pd 300 litres**, inspection chaque 3 ans

*			

5.1.1.5 Brûleurs cabine de peinture

> preuve d'entretien et contrôle technique

*			
---	--	--	--

5.1.2 Les pictogrammes de sécurité

> extincteurs de feu

> sortie de secours

> emploi d'équipement de protection individuelle

> défense de fumer

> premiers soins

> accès interdit

*			
*			
*			
*			
*			
*			

5.1.3 Equipement premiers soins

> premiers soins - boîte de secours présente

*			
---	--	--	--

5.1.4 Pages de signalisation des produits dangereux (MSDS)

> les pages de signalisation pertinentes sont présentes

*				LLR
---	--	--	--	-----

5.1.5 Equipements de protection individuelles

> utilisation de vêtements de travail

> utilisation des chaussures de protection

> utilisation du masque lors des travaux de ponçage (recouvert complètement ou en partie)

> utilisation du masque lors des travaux de soudure (masque avec filtre)

> utilisation du masque lors des travaux de peinture à pistolet (masque avec filtre)

> utilisation des lunettes de sécurité

> utilisation de gants

*			
*			
*			
*			
*			
*			
*			

**# NCR's
Eurogarant**

Un délai d'un mois est accordé pour résoudre les non-conformités éventuelles. Si L'auditeur n'a pas reçu les preuves à l'échéance de cette période, nous vous informerons par lettre recommandée que votre certificat Eurogarant sera retiré après 6 mois, sauf si entretemps l'auditeur a reçu tous les justificatifs nécessaires et nous a informé que les NCR's sont clôturés.

**Réponse au NCR (s) endéans 1 mois
--> e-mail à l'auditor**

Résumé de l'audit / Remarques - Plan d'action

LONG LIFE REPAIR

1. PLANET

1.1 Echelle de Lansink

1.1.1 Réparer avec des pièces démontées

- > Démonteur qu'on utilise (si applicable) des pièces démontées (pièces d'occasion, échange standard).
- > Cette alternative (si applicable) est offerte au client et il est informé de la valeur ajoutée/de la durabilité.

*				
*				

1.1.2 Réparer au lieu de remplacer

- > Si l'alternative est applicable, le client est toujours informé de la possibilité de réparer au lieu de remplacer (par ex. Par le biais d'un devis).

*				
---	--	--	--	--

1.2 Déchets

- > Un registre des déchets.
- > Déchets triés par type (non-dangereux-dangereux).
- > Stockés correctement (dans bacs/containers/fûts, etc.)
- > Éviter la pollution de l'environnement.
- > Contrat avec des collecteurs / transporteurs agréés pour les déchets,
- > et si d'application un collecteur reconnu par les organismes de gestion responsables pour l'obligation de reprise.

*				EG
*				EG
*				EG
*				
*				
*				

1.3 Transport de remplacement durable

- > Véhicules de remplacement à disposition avec label d'émission A ou B.
- > Transport alternatif durable , si applicable, par ex.: bicyclette / un service de ramassage / taxi-service / ..
- > Le client est informé du principe de transport de remplacement durable.

*				
*				
*				

1.4 Sécurité

- > analyse de risque des circonstances de travail et des moyens de travail
- > Fiches MSDS (FTSS) présentes.
- > Utilisation correcte des équipements individuels de protection

*				EG
*				EG
*				EG

1.5 Pression des pneus

- > Démonteur que la pression des pneus de chaque voiture est contrôlée et adaptée si nécessaire.
- > Information technique est présente.
- > Le client est informé de la valeur ajoutée de ce contrôle.

*				
*				
*				

1.6 Smart Repair

- > Démonteur que les réparations (si applicable) sont effectuées en Smart Repair
- > Le client se voit offrir (si applicable) cette alternative et est informé de la valeur ajoutée/de la durabilité.

*				EG
*				

1.7 Spot Repair

- > Démonteur que les réparations (si applicable) sont effectuées en Smart Repair.
- > Le client est offerte (si applicable) cette alternative et est informé de la valeur ajoutée/de la durabilité.

*				
*				

1.8 Paint & Non paint

- > Séchages IR ou UV sont utilisés de préférence.
- > Déclaration du fournisseur de peinture que ses produits répondent à la Directive COV.
(EG-directive de peinture 2004/42/EG).
'COV' = **C**omposés **O**rganiques **V**olatils.
- > Déclaration du fournisseur non-paint que ses produits répondent à la directive REACH (EG) nr. 1907/2006.
'REACH' veut dire **R**egistration, **E**valuation and **A**uthorization of **C**Hemicals.

*				EG
*				
*				

1.9 Consommation d'énergie

> Enregistrer la consommation ou le coût d'énergie.
(Information vers votre distributeur d'énergie = ok)

*				
---	--	--	--	--

1.10 Permis d'environnement/Obligation de notification

> Durée de validité non expirée ou posséder une demande de renouvellement valide.

*				EG
---	--	--	--	----

> Rapport de l'analyse du sol.

*				EG
---	--	--	--	----

> Parking voitures accidentées

*				EG
---	--	--	--	----

> SEPARATEUR D'HYDROCARBURES (uniquement pour le parcage des voitures accidentées ou épaves, sauf si mentionné autrement dans les conditions particulières).

*				EG
---	--	--	--	----

> Preuve de l'installation d'un séparateur d'hydrocarbures (séparation huile-eau) + registre.

*				
---	--	--	--	--

1.11 Cabine de peinture

> Zone dédiée disponible .

*				EG
---	--	--	--	----

> pictogrammes nécessaires présents (symboles allumette - flamme et protection personnelle)

*				EG
---	--	--	--	----

> Propre et entretenue : registre d'entretien.

*				EG
---	--	--	--	----

> Cabine à partir due 01/01/95: marquage CE + attestation **CE**

*				EG
---	--	--	--	----

> Installation d' air comprimé avec sécheur d' air et filtres adaptés.

*				EG
---	--	--	--	----

1.12 Labo de peinture

> Sol imperméable.

*				EG
---	--	--	--	----

> Protégé en cas de fuites de récipients (bords relevés / trou d'écoulement / bac de réception).

*				EG
---	--	--	--	----

1.13 Stockage des matières dangereuses

Stockage de substances corrosives, irritantes, mordantes, nocives pour l'environnement, oxydantes (batteries et piles / épaves voitures/ restes de peinture, laques et vernis / réfrigérants/ déchets huileux).

> Éviter la pollution de l'environnement.

*				
---	--	--	--	--

> Présence des pictogrammes nécessaires dans le lieu de stockage (symbole interdisant toute flamme ou fumée)

*				EG
---	--	--	--	----

> Emballage mentionnant le nom du produit.

*				EG
---	--	--	--	----

> Emballage mentionnant le symbole de danger.

*				EG
---	--	--	--	----

> Contenu du bac de récupération -> capacité = 10% de la quantité stockée

*				EG
---	--	--	--	----

> Tous les moyens d'extinction nécessaires sont présents

*				EG
---	--	--	--	----

Stockage des matières légèrement et très inflammables (tous les diluants/ nettoyants).

> les pictogrammes nécessaires sont présents dans le lieu de stockage (symbole interdisant toute flamme ou fumée).

*				EG
---	--	--	--	----

> Emballage mentionnant le nom du produit.

*				EG
---	--	--	--	----

> Emballage mentionnant le symbole de danger.

*				EG
---	--	--	--	----

> Bac de récupération -> capacité = 25% de la quantité stockée (min. aussi grand que le fût le plus grand présent)

*				EG
---	--	--	--	----

> Le lieu de stockage doit être protégé contre l'action du rayonnement solaire ou toute autre source de chaleur.

*				EG
---	--	--	--	----

> Tous les moyens d'extinction nécessaires sont présents.

*				EG
---	--	--	--	----

1.14 Contrôle des émissions

> Système d'aspiration dans la zone de préparation

*				EG
---	--	--	--	----

> Installation d'air comprimé avec sècheur d'air et filtres en bonne état..	*				EG
> Changer régulièrement les filtres de la cabine de peinture	*				EG
> Garder sous contrôle la pression en cabine.	*				EG
> Utiliser des pistolets à peinture à conversion élevée (ex. HVLP).	*				EG
> Connecter l'appareil de ponçage au système d'aspiration.	*				EG
> Exécuter et recueillir dans un appareil adapté le nettoyage des pistolets, les essais de peinture au pistolet, et le nettoyage des tôles de test.	*				EG
> Airco: appareil et technicien certifié ou preuve de sous-traitance.	*				EG
> La cabine est adaptée aux peintures à l'eau (HVLP, HR,).	*				

2. PEOPLE

> Formation permanente / registre de formation.	*				EG
> Engagement social local: contrat d'apprentissage; FPI, DBSO (enseignement secondaire professionnel à temps partiel), sponsoring, journées portes ouvertes, ...	*				

3. PROFIT

> Calcul des coûts.	*				EG
> Enregistrement des heures.	*				

Résumé de l'audit / Remarques - Plan d'action

	# NCR's Long Life Repair	
--	---	--

LABEL EUROGARANT SMART REPAIR

ENTREPRISE SOUSCRIS POUR LE LABEL SMART REPAIR ?

NON			Cfr. 3.7 Eurogarant
OUI			Cfr. Ci-dessous

PourSMART REPAIR LABEL (= Smart Repair dans propre atelier)

> Matériel pour débosselage sans repeindre

> Set de tiges de différentes formes, sections et longueurs	*			
> Outils de débosselage	*			
> Marteau à inertie ou pince de traction	*			
> Colle de débosselage kit + accessoires	*			
> Pistolet à colle	*			
> Dissolvant pour colle	*			
> Lampe TL sur pied	*			
> Preuve de formation / compétences	*			

> Matériel pour réparation matériels synthétiques

> Produits de réparation	*			
> Buse de mélange	*			
> Pistolet à air chaud températures préprogrammées	*			
> Appareil thermique pour placement d'agrafes	*			
> Différents types d'agrafes	*			
> Bande de renfort / Tape de support	*			
> Baguettes d'apport en M/S pour le soudage	*			

	> Dégraissant anti-statique	*			
	> Colle 2 composants / Primer d'adhésion	*			
	> Preuve de formation / compétences	*			
> Matériel réparation vitrages					
	> Set de réparation vitrages (ex. Esprit, Innotec, Berner,...)	*			
	> Preuve de formation / compétences	*			
> Matériel de polissage					
	> Trizact ™ ou équivalent	*			
	> Abrasif pour poncer poussières (tulipe)	*			
	> Différents pâtes de polissage	*			
	> Différents liquides de polissage	*			
	> Chiffons de polissage microfibre	*			
	> Preuve de formation / compétences	*			
		# NCR's			
		Smart Repair			